



**SOTTEVILLE**  
LES-ROUEN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Sotteville-lès-Rouen, le 10 juillet 2019

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen Cedex

Cabinet de la Maire  
02.35.72.08.19  
Dossier suivi par : Marc AVENEL  
Réf : LP/MA/NQ N°166  
Objet : Evolution du réseau DRFIP

Madame la Directrice régionale,

La direction régionale des finances publiques a organisé le 21 juin dernier une réunion d'information relative à l'évolution de son réseau.

Le centre des finances publiques de Sotteville-lès-Rouen assure aujourd'hui la comptabilité des villes de Oissel sur Seine, Saint-Etienne du Rouvray et Sotteville-lès-Rouen, ainsi que des structures hospitalières comme le Centre hospitalier du Rouvray ou le centre hospitalier du Bois-Petit. A ces missions importantes s'ajoute l'accueil du public de ces trois villes (représentant 70 000 habitants). Nous constatons chaque jour la pertinence de cet accueil du public, car malgré le développement du numérique dans l'administration fiscale, nos concitoyens sont nombreux soit à avoir des difficultés avec l'outil numérique, soit à se retrouver face à des situations particulières qui nécessitent un accompagnement particulier.

Le projet « d'évolution du réseau » - qu'en termes élégants ces choses-là sont dites-prévoit la fin de l'accueil du public au sein du centre des finances publiques. Le centre de finances publiques de Sotteville-lès-Rouen est maintenu, mais il n'assurera que la comptabilité des établissements hospitaliers du territoire métropolitain (à l'exception du CHU). Comme le disait Albert CAMUS, « *mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde* ». Parlons donc clairement : votre projet revient à fermer le centre des finances publiques de Sotteville-lès-Rouen.

Vous accompagnez cette fermeture d'une proposition de mise en place d'accueils de proximité dans chacune des trois villes citées précédemment. Il s'agit d'un accueil qui permet de répondre aux questions les plus fréquentes, mais pas de répondre sur le fond d'un dossier. Par ailleurs, le personnel qui assurera cet accueil ne sera pas du personnel de l'administration fiscale mais du personnel communal. Les communes, dont vous n'ignorez rien des baisses de moyens financiers, se retrouvent à prendre en charge une charge supplémentaire, sans garantie à ce jour d'une compensation par l'Etat à l'euro près.

## La Maire

Cette décision interroge : la matière fiscale nécessite une compétence et une technicité particulière. L'administration fiscale assure cette mission brillamment puisque la France est un pays reconnu pour sa capacité à recouvrer l'impôt. Confier à des agents de la fonction publique territoriale dont ce n'est pas le métier la responsabilité d'un accueil équivaut inévitablement à dégrader le service rendu à nos concitoyens. Par ailleurs, il y a un tour de passe-passe qui ne trompe personne dans ce dossier : il s'agit de faire payer par les communes ce qui relève de la seule compétence de l'Etat.

Ces décisions interviennent au terme d'une année de forte mobilisation sociale. De nombreux concitoyens ont exprimé un besoin de service public, d'un Etat qui cesse de s'enfermer dans une bulle technocratique pour retrouver une forme de proximité...Des mots agréables ont été prononcés : respect des maires et des communes, développement de service public de proximité...

« *Le réel c'est quand on se cogne* » disait Jacques Lacan. Après les mots doux du printemps, nous autres citoyens allons nous cogner sur le mur de l'Etat, qui démontre avec ce genre de décisions qu'il n'a rien compris à la crise sociale, et qu'il prend donc la responsabilité de prolonger le désordre et le déménagement du territoire.

Ce projet, vous l'aurez compris, m'interroge : qu'est-ce que la Ville de Sotteville va gagner à prendre en charge à ses frais un accueil de proximité ? Qu'est-ce que nos concitoyens vont gagner à se voir répondre : « je ne suis pas en mesure de répondre à votre question, je vais soumettre votre interrogation à l'administration fiscale qui vous recontactera » ? Pourquoi serait-ce aux Villes d'effectuer l'accueil de proximité des administrations de l'Etat ?

Vous remerciant par anticipation pour vos réponses,

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

*Cordialement*



La Maire



Luce PANE